

## Réunion des Délégués du Personnel du 21 DECEMBRE 2018 – EDP Bourgogne Franche-Comté

Participants : Laetitia JEUVREY, Marine KONCZEWSKI, Amandine AUBERT, Catherine PATRU, Stéphanie BELLET Rémy TOULOUSE, Baptiste JEANIN

Excusés : Valérie BERNARD, Stéphanie BONVALOT CADET, José MOUCHARD, David PISTOIA, Céline PELISSARD, Isabelle SAVARY HUMEZ, Mohamed LARJA, Jerome BAUDRION, Marylène LOPES, Sébastien VINCENT

Alexandre ROCHER, Thierry STEVENS

Début de la réunion : 09 heures 30

Fin de la réunion : 10 heures 45

**La prochaine réunion DP se tiendra le Vendredi 25 JANVIER 2019 à partir de 09h30 - Salle FONTAINE - Bâtiment Dijon Joliet.**

| OS                          | Questions posées par les Délégués du personnel   | Réponses apportées par la Direction   |
|-----------------------------|--|---|
| <p><b>FOCOM<br/>RH</b></p>  | <p>Quand est-il suite à l'annonce de Stéphane Richard concernant la prime de fin d'année ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conditions d'éligibilité ?</li> <li>- Date de versement ?</li> <li>- Nombre de personnes concernées sur notre périmètre ?</li> </ul> | <p>La prime de solidarité sera d'un montant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 000 euros pour les salariés ayant moins de vingt-cinq mille euros de salaire annuel brut</li> <li>- 500 euros pour les salariés ayant un salaire annuel brut compris entre vingt-cinq et trente mille euros.</li> </ul> <p>Elle sera versée avant la fin de l'année. Les conditions précises d'attribution seront communiquées dans les prochains jours, en lien avec la publication, par le gouvernement, des dispositions relatives à l'exonération fiscale et sociale de cette mesure.</p> |
| <p><b>FOCOM<br/>ARC</b></p> | <p>Projet d'évolution de la PVV : Sachant qu'une écoute « salariés » est prévue, FOCom demande à ce que des salariés soient associés à la réflexion et au suivi de ce projet. Est-ce prévu ?</p>   | <p>La direction de projet national ne prévoit pas d'associer des conseillers pour réfléchir à la future PVC.</p> <p>Elle sera à leur écoute au travers de la journée du 20 Décembre.</p> <p>Pour le suivi du projet, nous nous inscrivons dans un cadre national respectueux des règles de présentation devant les instances avant d'en informer les conseillers.</p>   |

|                           |  |  |
|---------------------------|--|--|
| <p><b>FOCOM RH</b></p>    | <p>Le recensement des vacances d'hiver a-t-il été fait ?</p> <p>Comme chaque année, FOCOM demande une anticipation des congés, permettant le bon fonctionnement des différents services et l'organisation des vacances de chacun.</p>                          | <p>Le recensement n'a pas été fait dans toutes les équipes, il est lancé ou proche de l'être là où cela n'était pas le cas.</p>  |
| <p><b>FOCOM ARC</b></p>   | <p>Fo Com demande à ce que les heures du 24/12 et du 31/12 soient offertes pour les conseillers terminant après 17 heures afin que ces derniers ne soient pas pénalisés par cette organisation. Pourquoi changer les bonnes pratiques cette année ?</p>        | <p>En fermant le centre à 17h, nous répondons à la demande des salariés d'avoir la possibilité de se libérer tôt sur les journées des 24 et 31 Décembre. Les salariés dont les heures de permanences prévues au-delà de 17h sur ces 2 journées ne sont pas reconduites sur une autre journée ne sont pas pénalisés. L'utilisation de la badgeuse sur les 2 journées reste identique à celui d'une journée de travail normale de 9h à 17h avec possibilité de sortie à 16h00 sans que des heures soient offertes.</p> |
| <p><b>FOCOM ARC</b></p>   | <p>Selon « les Principes Congés Payés à l'AEGE 2019 », pouvez-vous nous préciser quels services sont concernés par le JTL Employeur du 31 Mai 2019 ?</p>   | <p>Le détail des modalités sont consultables en ligne sur le site d'AEGE sous AE grand est &gt; Ressources humaines &gt; Cadre de travail &gt; Principes des congés payés 2019</p> <p>Applicables aux salariés de l'AE GE de Bourgogne Franche-Comté et Alsace hors CSC PABX et services nécessitant d'assurer une permanence de service vis-à-vis de nos clients (en fonction des possibilités de faire jouer l'entraide)</p>   |
| <p><b>FOCOM SITE</b></p>  | <p>Des salariés s'interrogent sur la fiabilité du système de chauffage puisque chaque année, le chauffage souffle en période estivale et que la Clim se met en marche l'hiver. Que répond le prestataire ?</p>   | <p>Le système est en cours de remplacement pour ces raisons (dossier d'information présenté en CSHCT).</p> <p>Le prestataire a constaté des équipements disjoints par des occupants non habilités, ou recouvert de matériaux inflammables mettant en danger le système et la sécurité du site. Pour rappel, les occupants doivent se limiter au seul dépôt d'une signalisation en cas de dysfonctionnement constaté.</p>   |
| <p><b>FO COM SITE</b></p> | <p>Force est de constater que comme chaque année, les éclairages sur parking et les escaliers Bâtiment Raines font souvent défaut ? Peut-on prévoir des détecteurs de présence si c'est une question d'énergie ? Qui est en charge du bon fonctionnement ?</p> | <p>Une panne électrique a été localisée sur l'installation rendue dangereuse par infiltration d'eau dans certains équipements de protection. L'incident est en cours de réparation.</p> <p>Des détecteurs de présence ont été installés, mais le défaut d'isolement électrique a conduit à couper l'alimentation de l'éclairage.</p>   |
| <p><b>FOCOM SITE</b></p>  | <p>Pourquoi mettre dans les consignes générales d'incendie à émarger par les salariés autant de personnes en télétravail, en TPS comme guide ou serre file ? Quel est le gain ?</p>  | <p>Les listes guide file serre file ont été modifiées. L'affichage sera réalisé en semaine 52 par le Directeur de Site.</p>  |

|                |   |   |
|----------------|---|---|
| <b>CFE-CGC</b> | Prime de solidarité :<br>Dans le contrat social 2020, Orange souhaite favoriser l'engagement de chacun en reconnaissant la contribution de ses collaborateurs, pourquoi dans ce cas, la prime de solidarité ne concerne pas l'ensemble des salariés d'Orange y compris ceux touchant plus de 30 000 € ? | Les critères de décision concernant les modalités d'octroi de la prime de solidarité ne relèvent pas du périmètre DP.   |
| <b>CFE CGC</b> | Prime de solidarité :<br>Cette prime va-t-elle concerner également les fonctionnaires ayant des revenus inférieurs à 30 000 €   | Orange a décidé le versement d'une prime de solidarité à tous ses salariés en France dont le salaire brut annuel est inférieur à trente mille euros.<br>Cette prime de solidarité sera d'un montant de : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 000 euros pour les salariés ayant moins de vingt-cinq mille euros de salaire annuel brut</li> <li>• 500 euros pour les salariés ayant un salaire annuel brut compris entre vingt-cinq et trente mille euros.</li> </ul><br>Elle sera versée avant la fin de l'année. Les conditions précises d'attribution seront communiquées dans les prochains jours, en lien avec la publication, par le gouvernement, des dispositions relatives à l'exonération fiscale et sociale de cette mesure. |
| <b>CFE CGC</b> | Mobile Professionnel :<br>Un salarié partant à la retraite peut-il conserver son numéro de mobile professionnel ? Si oui quelles démarches doit-il faire ?  | Toutes les informations sur ce point sont disponibles sur le site 100% pratique<br><i>« Vous êtes équipé d'un téléphone mobile professionnel, vous pouvez conserver ce numéro. Pour cela adressez-vous à votre Gestel pour remplir un contrat de cession 3 mois au plus tard avant le départ en retraite ; vous pouvez transformer la ligne en un forfait de la gamme Orange, y compris Sosh »</i>  |